

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 12 Décembre 2023

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, André REVOL, Robert AIMONETTI

Date de convocation :
05/12/2023

Date d'affichage :
14/12/2023

Vote :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Luc GUSTA
Alain THORIN donne pouvoir à Jessy VAUCHEL
Renée VERBO donne pouvoir à Annick ARNOLD

Excusés :

Guillaume ROLAND (problème de train)

Secrétaire de séance :

Madame Céline BUCLON

20231212 – 05 FINANCES – PROJET REHABILITATION VIEUX PRESOIR –DEMANDE DE SUBVENTIONS – ACTUALISATION – REMPLACE DELIBERATION 20230404-10
Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Vu la délibération 20230404 – 09 approuvant le projet de réhabilitation du Vieux Pressoir pour un montant prévisionnel de **1 043 632€ HT**

Vu la délibération 20230404-10 de demande de subvention pour le projet de Réhabilitation du Vieux Pressoir

Vu la circulaire préfectorale du 27 Octobre 2023 concernant la programmation 2024 des DETR et DSIL

Vu l'entretien avec Monsieur Michalak, Sous-préfet de La Tour du Pin en date du 12 décembre 2023,

Il convient de compléter la délibération de demande de subventions d'avril 2023 pour prendre en compte et viser, dans le plan de financement, les subventions qui peuvent être sollicitées.

A ce titre, la commune sollicite :

- Une subvention au titre de la DETR dans le cadre de l'axe 5 « développement économique et touristique » notamment au taux de 25%
- une subvention au titre du DSIL, pour la rénovation énergétique de l'ensemble du projet au taux de 30%
- une subvention au titre du Fonds vert en complément du DSIL au taux le plus élevé possible
- une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre de la Dotation Départementale au titre de la rénovation et création de logements communaux pour un montant de 9000 euros par logement => $4 * 9000 = 36000$ euros.
- une subvention au TE38 au titre du dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti « Iserenov » => 16 000 euros par poste de travaux.

➤

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les demandes de subventions, proposées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les demandes de subventions, proposées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Céline BUCLON



Le Maire,
Olivier TISSERAND

